



Le concours sous forme de concours photo est présenté par **PROMOTION SAGUENAY** pour les **GLACES DU FJORD**. Il se déroulera sur la page Facebook Les Glaces du Fjord @glacesdufjord du **4 février au 25 février 2022** et **2 500 \$ en prix seront à gagner**.

Objectif :

Les Glaces du Fjord a pour objectif de démontrer la fierté des utilisateurs face à leur cabane et leur village de pêche. Le concours est à l'intention des utilisateurs des sites de pêche.

VOLET I

1. « On veut voir ta cabane! »

Qu'elle soit confo, écolo, inusitée, mini ou encore ingénieuse, nous voulons voir ton set up! Envoie-nous une photo! Intérieure ou extérieure, montre-nous ce dont tu es fier et dis-nous pourquoi tu aimes ta cabane!

VOLET II

2. Tu n'as pas de cabane et tu veux participer?

Montre-nous la cabane que tu préfères « sua baie » dans l'un des deux villages. Envoie-nous la photo et dis-nous pourquoi c'est ta cabane de rêve!

VOLET III

3. Les enfants aussi pourront participer!

Trouve la mini cabane Glaces du Fjord sur le village de Grande-Baie et prends-toi en photo, devant, à côté ou dedans et envoie-nous la photo!

4. Comment participer?

1- Mets ta cabane sur son 36!

2- Prends une photo de ta cabane

3- Publie la photo en commentaire sur la publication épinglée sur la page Facebook des Glaces du Fjord et dis-nous pourquoi tu aimes tant ta cabane!

<https://www.facebook.com/glacesdufjord>

5. Le tirage

Le tirage sera fait par PROMOTION SAGUENAY le 28 février. Les gagnants seront annoncés au plus tard le 1^{er} mars 2022 sur la page Facebook Les Glaces du Fjord pour les 3 volets. Le tirage se fera au hasard parmi tous les participants éligibles avec **l'application Facebook Woobox**.

6. Admissibilité

Les conditions d'éligibilité :

Volet 1 et 2 pour les adultes : toute personne ayant atteint l'âge 18 ans et résidant dans la province de Québec en date de sa participation.

Volet enfant : toute personne de 17 ans et moins et résidant dans la province de Québec en date de sa participation.

Pour les 3 volets :

La photo doit être en lien avec le concours « On veut voir ta cabane » et être prise sur l'un des villages de Grande-Baie ou le village de l'Anse-à-Benjamin, à Saguenay, à la saison 2022.

La photo doit obligatoirement avoir été publiée entre le 4 et le 25 février 2022 sur la page Facebook des Glaces du Fjord, à l'onglet mention.

Aucun achat n'est requis pour participer au concours.

7. Désignation des gagnants.

Parmi les photos publiées sur la page Facebook entre le 4 février 2022 et le 25 février 2022 à 23 h 59 sur la page Facebook, cinq participants seront tirés au sort avec l'application Woobox. Les gagnants seront annoncés sur la page Facebook des Glaces du Fjord. Les gagnants auront individuellement jusqu'au 23 juin 2022 pour se prévaloir de son prix et de concilier un moment pour la remise de prix avec la personne représentante de PROMOTION SAGUENAY. La récupération du prix devra se faire au Pavillon d'accueil des croisières internationales à Saguenay, 900 rue Mars, La Baie entre le 1^{er} mars et le 23 juin 2022.

8. Les prix offerts aux gagnants

Prix :

Volet 1 :

1^{er} : Sonar Garmin Stricker avec sonde, batterie et étui, valeur de 575\$

2 : Perceuse Fin bore 3 et drill plate Clam, valeur 300\$

3 : Ensemble pour femme (canne, moulinet, étui, ligne et veste Pilote et fille), valeur de 320\$

4 : Ensemble pour homme (canne, moulinet, étui, ligne et veste Goliath), valeur de 275\$

5 : Location d'un terrain pour la saison 2023 sur l'un des deux villages de pêche, d'une valeur de 200\$

Volet 2

Un forfait comprenant une location de cabane pour 1 journée chez Okwari Le-Fjord, avec explication d'un guide, chaufferette et équipement de pêche, un souper table d'hôte, une nuitée et un petit déjeuner à l'Auberge des 21, le tout pour 2 personnes, d'une valeur de 500\$.

Volet 3 :

5 x 1 ensemble de pêche blanche pour enfant comprenant, une canne, un moulinet, la ligne et un coffre à pêche, d'une valeur de 100\$/chaque.

D'une valeur totale de 2 670\$

9. Règlements généraux

Le gagnant devra fournir ses coordonnées complètes (adresse postale, téléphone, date de naissance et adresse courriel) et répondre dans les délais prescrits. Il autorise les organisateurs et leurs représentants à utiliser, si requis, ses noms, photographies, vidéos, image et/ou voix afin d'informer par le biais de tous médias, qu'il est gagnant du prix du Concours, et ce, sans aucune forme de rémunération.

Le Prix devra être accepté tel que décrit aux présents règlements et ne pourra à la demande du

Gagnant être substitué à un autre prix ni échangé en totalité ou en partie pour de l'argent et/ou être transféré à une autre personne.

Ce concours est organisé par PROMOTION SAGUENAY pour les GLACES DU FJORD. Sous réserve des conditions prévues aux présentes, le Concours Facebook est ouvert aux résidents du Québec, à l'exception des employés, agents et/ou représentants de PROMOTION SAGUENAY, PROMOTION PÊCHE, CONTACT-NATURE ET VILLE DE SAGUENAY d'entreprises de distribution ou sociétés qui lui sont affiliées, agences de publicité ou de tout intervenant relui au Concours Facebook, ainsi que, respectivement, de toute personne avec lesquelles tels employé, agent et/ou représentant est domicilié.

Tout participant qui serait sélectionné au hasard dans le cadre du Concours Facebook et qui ne respecterait pas les conditions d'admissibilité sera disqualifié et un autre tirage au sort aura lieu pour sélectionner un gagnant. Tout participant qui ne respecterait pas les présentes conditions d'admissibilité devra en informer PROMOTION SAGUENAY dès qu'il sera contacté.

Facebook, Les systèmes informatiques, les serveurs ou fournisseurs, équipement informatique, logiciels, ou tout autre problème résultant directement ou indirectement d'un virus, difficulté ou d'un échec lors de l'envoi de courriels à PROMOTION SAGUENAY pour toute raison, incluant, mais sans se limiter à, un engorgement sur le réseau Internet ou dans un site Internet ou une combinaison des deux. PROMOTION SAGUENAY et les autres Bénéficiaires de décharge ne sauraient être tenus responsables de tout dommage qui pourrait toucher le matériel informatique des personnes participantes à la suite de leur inscription au Concours. PROMOTION SAGUENAY et les autres Bénéficiaires de décharge n'encourront aucune responsabilité quant à tout autre problème qui pourrait nuire à la bonne marche de ce Concours conformément aux règles établies aux présentes, incluant, mais sans restreindre la généralité de ce qui précède, l'annulation ou le report des promotions en ligne dudit Concours.

PROMOTION SAGUENAY n'encourront aucune responsabilité pour des coordonnées incomplètes ou incompréhensibles de la part de participants. PROMOTION SAGUENAY se réserve le droit de rejeter toute participation comportant une erreur humaine ou mécanique. PROMOTION SAGUENAY se réserve le droit de rejeter toute participation suspectée d'avoir été remplie par un prête-nom ou sous une fausse identité. PROMOTION SAGUENAY se réserve le droit de modifier ou d'annuler, sans préavis le Concours, sous réserve d'avoir obtenu toute approbation qui serait nécessaire de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

PROMOTION SAGUENAY et une pièce d'identité sera exigée lors de la réclamation du prix.

Les règlements du présent concours sont disponibles aux bureaux de PROMOTION SAGUENAY situés au 295, rue racine Est, Chicoutimi, Québec, de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi, sur le site Web des Glaces du Fjord.

Les décisions des organisateurs du Concours sont finales et sans appel.

Ce concours est sujet à toutes les lois et réglementations municipales, provinciales et fédérales applicables.